



Déclaration commune concernant le paquet supervision financière.

"L'accord sur le paquet supervision financière conclu entre le Conseil et le Parlement européen prévoit qu'à travers une législation à venir, des pouvoirs de supervision additionnels soient conférés aux Autorités Européennes de Supervision.

Les coordinateurs des principaux groupes politiques du Parlement européen insistent sur le fait que les Autorités puissent exercer des pouvoirs de supervisions sur des entités (banques et entreprises) d'ampleur européenne. Ceci doit inclure les infrastructures de marché, comme les 'trade depositories' et les chambres de compensation.

Dans le marché intérieur les infrastructures européennes partagées doivent être assujetties à une supervision européenne."